

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Le vingt avril deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 avril 2026

Présents (15) : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Danièle MOUREN, Pascal PERRIER, Brigitte HILAIRE, Benoît ROSSIGNOL, Pierre-Alain MENNERON, Maud MIGUET, Camille COTTIN-BIZONNE, Alain PERRAUD, Françoise MARTINEZ, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA

Excusés (4) : Edgar RAUCH donne pouvoir à Hervé ALOTTO, Olivier HALLER donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL, Elsa TRYSTRAM donne pouvoir à Brigitte HILAIRE, Maria SIMONDON donne pouvoir à Gaëlle BERTHOUX

Absent (0) : néant

Secrétaire de séance : Camille COTTIN-BIZONNE

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 19
Présents : 15
Représenté(s) : 4
Absent(s) : 0
Votants : 19
Quorum : 15/10

DEL2026_048 : Finances - Vote du budget primitif de l'année 2026

M. Florent CHOLAT présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 442 531,33 €
- Recettes : 2 442 531,33 €

Investissement :

- Dépenses : 3 133 519,40 €
- Recettes : 3 133 519,40 €

Vu les réunions de la commission Finances et personnel des 26 janvier 2026 et 23 mars 2026 ;

Considérant le débat sur les perspectives budgétaires 2026 en question diverse lors du conseil municipal du 2 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- De voter le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

Modalités de vote : 15 POUR / 0 CONTRE / 4 ABSTENTIONS

Florent CHOLAT
Maire

Camille COTTIN-BIZONNE
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 04 MAI 2026
Publication le : 04 MAI 2026